



SAINT  
QUENTIN



L'espace  
CITOYEN

# Plan d'ACTIONS intégré



**URBACT COPE**  
**Adaptation au**  
**changement climatique**



Co-funded by  
the European Union  
Interreg

# Édito



Saint-Quentin est aujourd’hui pleinement engagée face aux défis du changement climatique. Comme de nombreuses villes, nous sommes confrontés à ses effets concrets : épisodes de chaleur accrue, pluies intenses, perte de biodiversité, pression sur les ressources. Ces mutations exigent de nous une réponse forte, collective et innovante.

**C'est pourquoi Saint-Quentin a choisi de s'engager activement dans le programme européen URBACT**, qui vise à renforcer les capacités des villes à s'adapter aux changements climatiques. Notre participation à ce réseau nous permet de partager nos expériences, d'apprendre des bonnes pratiques d'autres villes européennes, et surtout de co-construire, avec les acteurs locaux et les habitants, des solutions concrètes adaptées à notre territoire.

L'adaptation au changement climatique ne peut être une politique descendante. Elle implique l'ensemble des forces vives de la ville : citoyens, associations, entreprises, institutions éducatives, services municipaux. Ensemble, nous devons **repenser l'aménagement urbain, développer des espaces de fraîcheur, renforcer la gestion des eaux pluviales, préserver la biodiversité urbaine et sensibiliser les générations futures aux enjeux climatiques**.

La Ville de Saint-Quentin s'est engagée dans la participation citoyenne en 2014, avec une volonté politique importante.

Le souhait était d'impliquer le citoyen dans le processus de gestion de la collectivité et de ne pas se contenter de solliciter son avis lors des échéances électorales.

Il s'agissait également de permettre aux habitants d'être partie prenante de la gestion de la cité et des projets qui y sont menés, ce qui signifie notamment s'appuyer sur l'expertise d'usage des habitants qui sont les plus aptes à savoir ce qui leur est nécessaire en tant qu'utilisateurs de l'espace public.

**URBACT COPE est aussi une opportunité de mieux intégrer ces enjeux dans l'ensemble de nos politiques publiques**, qu'il s'agisse d'habitat, de mobilité, d'énergie, de santé ou de cohésion sociale. L'économie circulaire, l'agriculture urbaine, les mobilités douces et les solutions fondées sur la nature font partie des axes que nous explorons avec détermination. La constitution d'un groupe local actif et engagé permet d'ancrer les actions dans les réalités du territoire, de mobiliser les énergies citoyennes et de garantir une co-construction durable des projets. Avec les méthodes de travail URBACT, les membres du groupe local ont pu apprendre à travailler ensemble pour trouver des solutions face à l'adaptation au changement climatique.

Face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, Saint-Quentin affirme sa volonté d'**être une ville résiliente, solidaire et tournée vers l'avenir**. Nous remercions chaleureusement l'ensemble des partenaires et habitants engagés à nos côtés dans cette démarche.

Sincerely

**Thomas Dudebout**

Maire adjoint chargé de la participation citoyenne et des grands projets

Bien chaleureusement

**Frédérique Macarez**

Maire de Saint-Quentin  
Présidente de l'Agglo du Saint-Quentinois



# Table des matières

## SECTION 1: CONTEXTE, BESOINS ET VISION

### 1. Préambule

### 2. Présentation de la ville de Saint-Quentin

- Situation géographique
- Les enjeux actuels
- Le conseil municipal
- Contexte réglementaire sur les sujets de transition écologique depuis 2021
- Contexte environnemental
- Données environnementales

### 3. Stratégies et politiques existantes pertinentes

- Stratégies et plans locaux pertinents
- La concertation comme fil conducteur de la politique publique

### 4. Identifications des problématiques par les acteurs locaux

- Les quartiers identifiés
- Création d'un groupe local
- Opportunités et forces locales
- Défis locaux et faiblesses
- Priorités locales

## 5. La vision stratégique en terme de transition écologique et énergétique du Faubourg d'Isle-Neuville

- Projet de déminéralisation et de re-végétalisation de l'école Marcel Pagnol
- Aménagement du jardin partagé au quartier Neuville
- Projets en cours de réflexion

## SECTION 2 : VISION GLOBALE

### Objectifs stratégiques :

- OS 1. Réduire la dépendance à la voiture individuelle.  
OS 2. Développer une économie locale circulaire et inclusive.  
OS 3. Renaturer les espaces urbains pour faire face au changement climatique.

## SECTION 3 : DÉTAILS DE LA PLANIFICATION DES ACTIONS

- Planter l'ombre de demain
- À vélo, la vie est belle !
- Un coin de nature à partager, bienvenue au jardin du cœur
- Tous ensemble pour composter au quotidien
- Déploiement d'un réfrigérateur anti-gaspillage
- Planter l'avenir
- Les éco-gestes

## SECTION 4 : CADRE DE MISE EN ŒUVRE

- Gouvernance
- Engagement continu des parties prenantes
- Estimations globales des coûts et stratégies de financement
- Chronologie globale
- Évaluation des risques
- Suivi et rapport



# Section 1 : Contexte, besoins et vision

## 1. PRÉAMBULE

Le réseau URBACT COPE (action climatique cohérente basée sur le lieu) a pour ambition d'assurer une transition écologique juste en impliquant les citoyens dans l'élaboration des politiques urbaines, dans l'optique de créer une économie à zéro émission de carbone. Cette initiative repose sur une approche participative et locale, responsabilisant les citoyens issus de divers milieux socio-économiques dans le processus de transition durable à l'échelle des quartiers.

Afin d'accomplir ces objectifs, les partenaires du réseau COPE ont mis en place dans leur ville un groupe local Urbact (ULG) qui permet de rassembler citoyens, agents publics, acteurs de la participation citoyenne et de la transition écologique et élus, afin de travailler ensemble sur le sujet de la transition écologique.

En effet, la transition écologique est un sujet complexe, technique, qui suscite de nombreuses interrogations dans toutes les couches de la société. Des incompréhensions, des politiques publiques mal calibrées et une absence d'implication des citoyens et de la société civile dans les choix importants qu'elle nécessite ont suscité localement en Europe des réactions virulentes (mouvement des gilets jaunes en France, mouvement des agriculteurs, défiance envers les associations écologistes, etc.).

Pour permettre une « transition verte et juste », il faut proposer une nouvelle approche en permettant aux citoyens de s'emparer de ces sujets, de construire des solutions adaptées à leur contexte local (rue, quartier, ville). Cela rend plus tangible le travail mené, renforce l'appropriation et permet de mobiliser les talents, idées et compétences de nombreuses personnes. Cette stratégie fait progresser l'acceptabilité de la transition écologique.

## 2. PRÉSENTATION DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN

Saint-Quentin	<b>52 995 habitants</b>
Surface	<b>22.56 km<sup>2</sup></b>
Région	<b>Hauts-de-France</b>
Quartiers concernés par le projet	<b>Faubourg d'Isle et Neuville</b>
Population ciblée	<b>10 536</b>
Taux de chômage : Saint-Quentin / France	<b>11,4% / 7,4%</b>
Revenu médian par habitant : Saint-Quentin / France	<b>17.990€ / 24.330€</b>



## SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Située dans la région des Hauts-de-France et plus particulièrement dans le département de l'Aisne, membre de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ), Saint-Quentin offre un cadre de vie de qualité. Sa particularité est de mêler des équipements urbains (sportifs ou culturels) mais aussi des espaces ruraux et naturels comme la réserve naturelle des Marais d'Isle.

Reliée aux grandes villes du nord de la France et de l'Europe, Saint-Quentin occupe une position de choix au cœur du triangle Paris-Londres-Bruxelles. Cette situation géographique privilégiée lui permet d'être desservie par les axes autoroutiers, ferroviaires et aériens proches.

## LES ENJEUX ACTUELS

- **La revitalisation du centre-ville,**
- **L'attractivité du territoire,**
- **La cohésion sociale.**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

La ville est administrée par un conseil municipal élu pour un mandat de six ans (mandat actuel 2020-2026). Ce conseil comprend des adjoints au maire ainsi que le maire élu. Les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de six ans au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales en France. Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

La ville de Saint-Quentin fait également partie d'une structure intercommunale, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ), qui regroupe 39 communes et environ 80 000 habitants. Plusieurs compétences locales sont transférées des communes à la CASQ, notamment la gestion des déchets, l'eau, l'environnement et le développement économique. En conséquence, c'est la CASQ qui est responsable de la politique climatique en partenariat avec la ville de Saint-Quentin, notamment dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial). L'exécutif des deux collectivités locales est la même personne, Madame Frédérique MACAREZ, depuis 2020.

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE SUR LES SUJETS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DEPUIS 2021

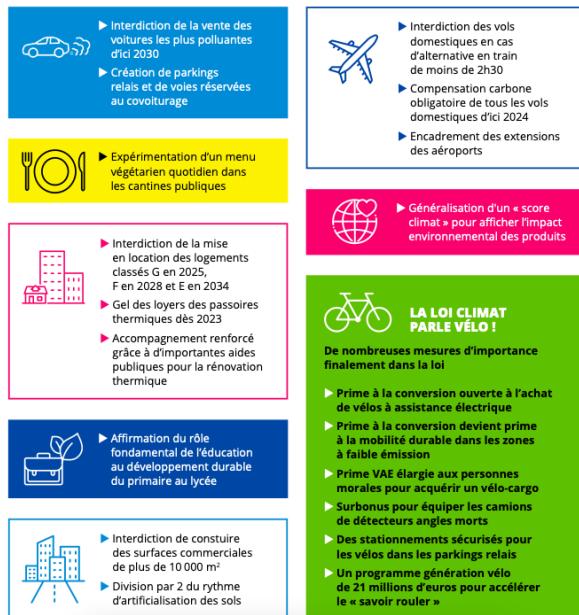
### La loi Climat et Résilience



Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée et publiée au Journal Officiel le 24 août 2021. Cette loi ancre l'écologie dans la société : dans les services publics, dans l'éducation des enfants, dans l'urbanisme, dans les déplacements, dans les modes de consommation, dans la justice.

Au-delà de l'innovation démocratique, la loi accélère la transition du modèle de développement vers une société neutre en carbone, plus résiliente, plus juste et plus solidaire. Elle a l'ambition d'entraîner et d'accompagner tous les acteurs dans cette indispensable mutation. Tous les domaines de la vie sont concernés :





## La loi d'Accélération Pour les Energies Renouvelables (APER)

Cette loi Française votée par le parlement français s'inscrit dans les engagements européens et climatiques (comme ceux de l'Accord de Paris ou du Pacte vert européen).

Promulguée en mars 2023, cette loi fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action. Grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Tous les territoires sont ainsi concernés et pourront personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

## La loi pour le zéro artificialisation nette (ZAN)

La France s'est fixée, dans le cadre de la loi Climat et résilience, l'objectif d'atteindre le «zéro artificialisation nette des sols» en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années, d'ici à 2031.

La loi ZAN du 20 juillet 2023 vise à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols et à répondre aux difficultés de mise en œuvre du ZAN sur le terrain.

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a pris position lors du Conseil communautaire du 22 juin 2022 en votant une motion sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Elle réaffirme son engagement pour une stratégie de développement territorial maîtrisée et soucieuse des enjeux de développement durable.

Les décrets d'application de la loi Climat et Résilience parus au journal officiel du 30 avril 2020 vont à l'encontre des principes de différenciation et de territorialisation des règles d'urbanismes souhaités par les élus locaux. **Or, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et ses communes membres, ont déjà réalisé un effort important de réduction de la consommation des espaces naturels, en divisant par 2 les zones à urbaniser par rapport au précédent PLUi.**



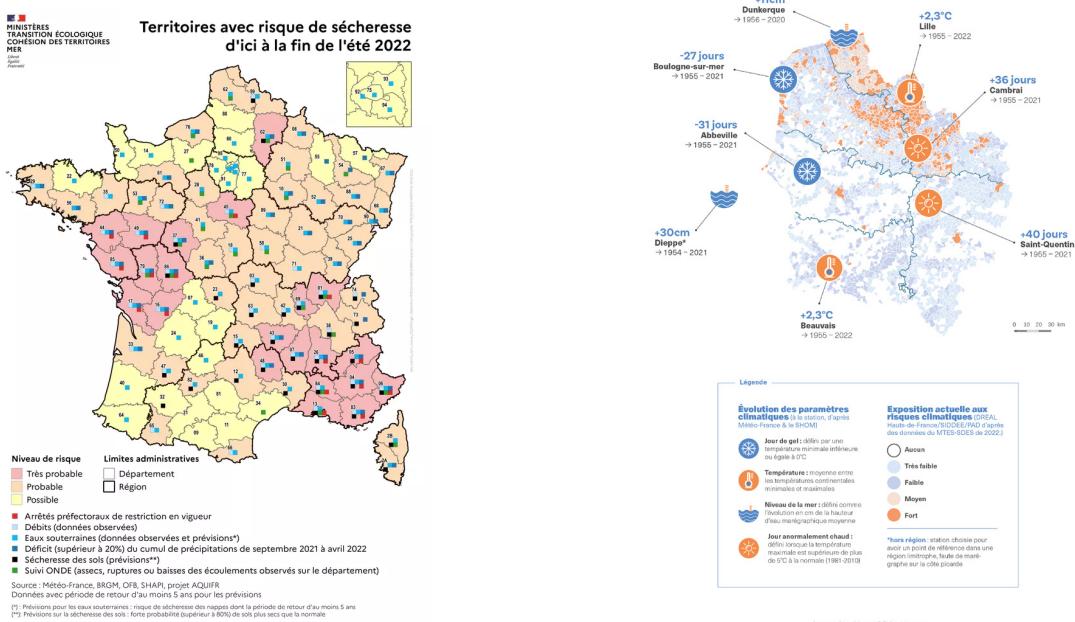
## CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, le changement climatique est une réalité déjà visible. L'évolution des indicateurs climatiques depuis les années 50 permet de s'en rendre compte :

- **Augmentation des températures moyennes,**
- **Baisse du nombre de jours de gel,**
- **Augmentation de la fréquence et de l'intensité d'évènements climatiques qui rendent le territoire plus vulnérable aux risques.**

La situation subie durant l'été 2022 a été très significative et nous constatons l'aggravation des conséquences du changement climatique :

- **Été le plus chaud derrière 2003 (44°C constaté à Saint-Quentin en juillet 2022),**
- **Sécheresse plus généralisée qu'en 1976 et 2003,**
- **Incendies majeurs au niveau national,**
- **Hausse d'orages violents (impacts de foudre, forte grêle, pluies intenses, vents violents...)**



**Risque de sécheresse en 2022,**  
issue du site du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

**Évolution du climat et exposition aux risques en Hauts-de-France, issue de l'observatoire climat 2023.**

Cette cartographie présente l'exposition des risques climatiques dans les Hauts-de-France ainsi que l'évolution des principaux paramètres climatiques (jour de gel, température moyenne, jour anormalement chaud, niveau de la mer).

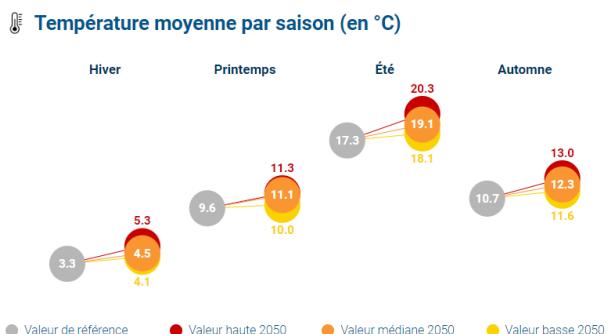


Cette carte met en évidence :

- l'évolution des paramètres climatiques depuis 1955 : +2,3°C en moyenne à Lille, +11 cm pour le niveau de la mer à Dunkerque, +40 jours anormalement chauds à Saint-Quentin, etc.
- la situation actuelle des risques climatiques, en 2022 : 63% des communes exposées à des inondations, submersions marines, ou retrait-gonflement des argiles.

À l'échelle de la France, la température moyenne annuelle pourra augmenter de plus de 2 °C d'ici le milieu du XXI<sup>e</sup> siècle par rapport au climat récent. Ce réchauffement étant plus marqué l'été que l'hiver.

Pour la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, le graphique ci-dessous représente, saison par saison, l'évolution de la température moyenne entre le climat récent et celui attendu au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle.



**Projection de la température moyenne par saison d'ici 2050 sur le territoire Saint-Quentinois, issue de la synthèse Météo France-Climadiag..**

## DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

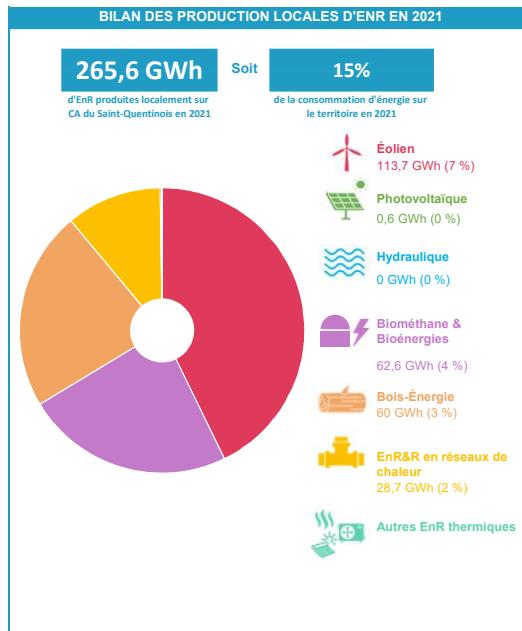
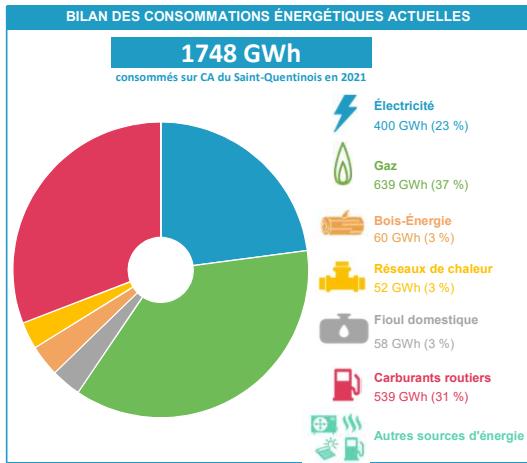
INDICATEUR	Unités	Année des données	
<b>Consommation d'énergie</b>			
Consommation finale d'énergie	MWh	2021	
Consommation finale d'énergie par habitant	kWh/habitant	2021	
Part des énergies renouvelables dans la demande finale d'énergie	%	2021	
Part des énergies renouvelables produites localement dans la demande finale d'énergie	%	2021	
Performance énergétique des bâtiments communaux (moyenne)	kWh/m <sup>2</sup>	2022	
<b>Emissions de CO2 (et d'autres gaz à effet de serre)</b>	Unités	Année des données	
Émissions totales d'équivalent CO2 par an	t CO2 eq.	2021	
Émissions totales d'équivalent CO2 par habitant	t CO2 eq/habitant	2021	
Émissions totales d'équivalent CO2 par MWh d'énergie consommée	t CO2 eq/MWh Énergie consommée	2021	
<b>Objectifs de réduction des émissions</b>	Année de référence	Année cible	
Objectifs de réduction des émissions de la Ville	2016	2050	% de réduction

## Consommation d'énergie et émissions de CO2 par secteur

Secteur	Consommation totale d'énergie	Unité	Émissions totales d'équivalent CO2	Unité
Agriculture et pêche	0,7	%	12,7	%
Industriel et commercial	12,3		6,2	
Transport	25,4		32	
Domestique	34,8		26,5	
Services	24,3		20,4	
Autre	2,5		2,2	
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>	



## Consommations et production d'énergies actuelles



## Inventaire des émissions en 2024

En 2024, le territoire a émis :

- 196.5 tonnes de PM10, c'est-à-dire **2.5kg par personne**
- 107.6 tonnes de OM2.5, c'est-à-dire **1.3kg par personne**
- 518.4 tonnes de NOx (y compris les émissions de NO et NO2), c'est-à-dire **6.5kg par personne**
- 232.8 tonnes de NH3, c'est-à-dire **2.9kg par personne**

**Les émissions par personne étaient nettement inférieures aux niveaux moyens en France.**

Les transports routiers sont la principale source d'émissions de NOx et un important émetteur de particules fines. Cela s'explique par la forte utilisation de véhicules motorisés à Saint-Quentin. En 2020, 72% des travailleurs se rendaient au travail en voiture ou à moto. Environ 99% de ces véhicules sont des véhicules à pétrole (INSEE, 2021). La contribution du transport à longue distance devrait également être importante à cause de la présence de deux autoroutes.

Le secteur résidentiel est responsable de la plupart des émissions de PM2.5, et d'une part significante des émissions de PM10 et NOx. Cette situation est probablement due à l'utilisation massive des ressources fossiles pour le chauffage à Saint-Quentin. En 2020, 58% des résidences primaires étaient chauffées au gaz naturel et 4% avec du fioul.

Le secteur agricole représente 41% des émissions de PM10 et même 90% des émissions de NH3 dans le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. Cependant, ce secteur étant peu développé sur le territoire de Saint-Quentin, la ville n'est pas responsable de ces émissions.

L'industrie joue un rôle modeste dans l'émission de polluants à cause de la forte tertiarisation du territoire et de l'absence d'industries très polluantes.



### **3. STRATÉGIES ET POLITIQUES EXISTANTES PERTINENTES**

#### **STRATÉGIES ET PLANS LOCAUX PERTINENTS**

##### **Le Plan Climat Air Énergie Territorial**

La stratégie de la ville en matière de transition écologique et énergétique repose sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour la période 2021-2026 adopté en 2019 par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Chiffres cibles pour le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) :

- Réduire la consommation énergétique de 24 % d'ici 2030 et de 51 % d'ici 2050,
- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 18 % d'ici 2030 et de 79 % d'ici 2050,
- Multiplier le stockage du carbone par 2,5 d'ici 2050.

Objectifs environnementaux stratégiques pour la ville de Saint-Quentin :

- Renforcer et intensifier la présence de l'eau et de la nature, pour une image de douceur de vivre,
- Faciliter l'accessibilité sous toutes ses formes,
- Sensibiliser davantage le public aux enjeux environnementaux,
- Créer une ville durable afin de préserver les ressources, les paysages et le territoire.

En complément, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) du Saint-Quentinois constitue un cadre stratégique de développement durable pour le territoire, articulant les projets de la ville de Saint-Quentin et de son agglomération. Ce contrat vise à concilier relance économique, transition écologique et cohésion sociale, tout en répondant aux enjeux spécifiques de ce territoire. Il englobe des actions ambitieuses telles que la rénovation énergétique des bâtiments publics, la valorisation des mobilités douces, le soutien à l'économie circulaire et le développement d'initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le CRTE s'inscrit dans une démarche collaborative impliquant les collectivités, les partenaires institutionnels et la société civile, afin de créer un modèle de développement plus résilient et inclusif pour les habitants du Saint-Quentinois

##### **Le Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)**

Conformément à l'article 75 de la loi n°2012-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, la Ville de Saint-Quentin doit établir, au moins tous les 3 ans, le bilan des émissions de GES dont elle a la responsabilité au regard de son patrimoine bâti et roulant ainsi que des compétences qu'elle met en œuvre. Le bilan de gaz à effet de serre de la Ville de Saint-Quentin prend en compte :

- Les émissions directes : les GES qui sont directement émis par la collectivité via les consommations énergétiques de son patrimoine ou de ses véhicules ;
- Les émissions indirectes associées à l'énergie : les GES émis par le transport, la distribution et la production d'électricité ou de chaleur.

Un décret signé par la ministre de la Transition énergétique le 1<sup>er</sup> juillet 2022 rend obligatoire la comptabilisation et la déclaration de l'ensemble des émissions indirectes significatives, incluant ainsi les émissions dites du « scope 3 ». Cela intègre par exemple les émissions associées à l'utilisation des produits vendus par une entreprise, ou les déplacements domicile-travail des salariés. Cette évolution de la réglementation a conduit la collectivité à avoir une vision complète de son empreinte climatique.



## Le Label Territoire engagé Climat-Air-Énergie à l'échelle communale



Dans un contexte général de lutte contre le dérèglement climatique, la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ont décidé de s'engager dans une démarche mutualisée de labellisation Climat-Air-Énergie en janvier 2023 afin de poursuivre la démarche « Cit'ergie » engagée en 2018. Ce label d'excellence européen distingue la performance des meilleures politiques territoriales des collectivités. C'est un outil opérationnel d'amélioration continue ainsi qu'un moyen de reconnaissance, en lien avec le PCAET, pour la qualité des politiques énergétique et climatique.

Avec la démarche « Territoire Engagé / Transition Écologique » et son volet Climat-Air-Énergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> associées :

- 1. Le développement territorial ;**
- 2. Le patrimoine ;**
- 3. L'approvisionnement énergétique, l'eau et l'assainissement ;**
- 4. La mobilité ;**
- 5. L'organisation interne ;**
- 6. La communication et les coopérations.**

L'obtention du label est le témoin des efforts fournis par la collectivité et de ses réels potentiels d'action. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'action ambitieux, et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

La Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ont voté en juin 2024 leurs plans d'actions mutualisés en articulation avec le programme d'action du PCAET et son calendrier. Elles s'engagent à les mettre en œuvre puis à les évaluer annuellement, et à se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Label Climat-Air-Énergie.

À l'issue de la rédaction des programmes d'actions et avec un résultat de plus de 38 % pour l'état des lieux réalisé sur les actions entreprises par les deux collectivités en matière de transition écologique et énergétique, la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois se sont vu obtenir la labellisation « 2 étoiles ».

Les programmes d'action du PCAET et du Label Climat Air Énergie, étroitement liés et complémentaires, ont servi de fil conducteur à l'élaboration du Plan d'Actions Intégré (PAI) du projet Urbact Cope. Ainsi, la cohérence et l'articulation entre ces trois dispositifs permettent de faciliter le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre, grâce à une vision commune et des indicateurs partagés.



## **Le Schéma Directeur Cyclable**

**Le Schéma Directeur Cyclable** (SDC) de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, adopté en 2022 constitue un outil stratégique et de planification essentiel pour structurer et développer la pratique du vélo sur le territoire. Il repose sur quatre axes principaux : l'aménagement d'un réseau cyclable continu et sécurisé, le développement des services autour du vélo, la promotion de ce mode de déplacement pour le rendre attractif et l'évaluation continue des actions mises en place. En combinant des infrastructures adaptées, des zones apaisées et des voies partagées, le SDC vise à encourager les déplacements quotidiens et de loisirs, tout en contribuant à une mobilité durable et à une meilleure qualité de vie pour les habitants.

Sur le plan environnemental, ce projet participe activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en encourageant l'utilisation du vélo comme alternative aux véhicules motorisés. Il favorise également la préservation des ressources naturelles en limitant l'artificialisation des sols grâce à des infrastructures légères. Enfin, le développement du vélo comme mode de transport contribue à une densification des pôles urbains, réduisant les besoins en nouvelles infrastructures routières lourdes, tout en améliorant la qualité de l'air et en diminuant les nuisances sonores.

## **La convention des maires**

Afin de mener à bien les objectifs fixés par l'Europe et d'assurer aux Saint-quentinois une transition climatique juste et supportable, la ville de Saint-Quentin doit davantage s'appuyer sur des réseaux de villes et territoires engagés. Elle a ainsi signé la Convention européenne des maires pour le Climat et l'Energie le 30 septembre 2024.



## **LA CONCERTATION COMME FIL CONDUCTEUR DE LA POLITIQUE PUBLIQUE**

La Ville de Saint-Quentin a fait le choix de s'inscrire dans une démarche de participation citoyenne, ce qui a facilité la création d'un groupe local dans le cadre de ce programme européen.

Les conseils de quartiers ont été créés en 2014. L'objectif de la Ville était de favoriser l'expression et la participation des habitants ainsi que leur permettre de participer aux réflexions sur les décisions locales et à la définition des projets qui concernent leur quotidien.

La ville a été divisée en 8 quartiers. Chaque conseil est composé de 30 membres. Pour devenir membre d'un conseil de quartier, les citoyens notifient à la Ville leur volonté d'y participer puis sont inscrits sur une liste de candidats. La Ville organise un tirage au sort. Les conseils se réunissent au moins une fois par trimestre, accompagnés du service de la Participation Citoyenne en présence d'un élu. Lors des réunions plénières, des sujets sont proposés par la collectivité (projets d'urbanisme, travaux, manifestations envisagées...).



Ces conseils sont divisés de la manière suivante :

- 8 conseils de quartiers : Neuville, Faubourg d'Isle, Europe, Saint-Martin, Saint-Jean, Vermand, Centre-Ville et Remicourt,
- 5 conseils à thèmes : jeunes, séniors, vie associative, handicap, environnement et développement durable.

Pour intégrer un conseil, certaines conditions sont nécessaires :

- **Conseil de quartier**, avoir plus de 18 ans et habiter le quartier,
- **Conseil Municipal des Jeunes**, avoir entre 15 et 25 ans, habiter ou être scolarisé à Saint-Quentin,
- **Conseil des Séniors**, avoir plus de 60 ans et habiter saint-Quentin,
- **Conseil du Handicap**, avoir plus de 18 ans et habiter Saint-Quentin,
- **Conseil de l'Environnement et du développement Durable**, avoir plus de 18 ans et habiter Saint-Quentin.

Une règle est commune à toute ces instances, ne pas être membre d'une autre instance participative.

Une exception est faite pour le **Conseil de la Vie Associative** (avoir plus de 18 ans et habiter Saint-Quentin) où les membres sont des représentants d'une association.



## 4. IDENTIFICATION DES PROBLÈMES PAR LES ACTEURS LOCAUX

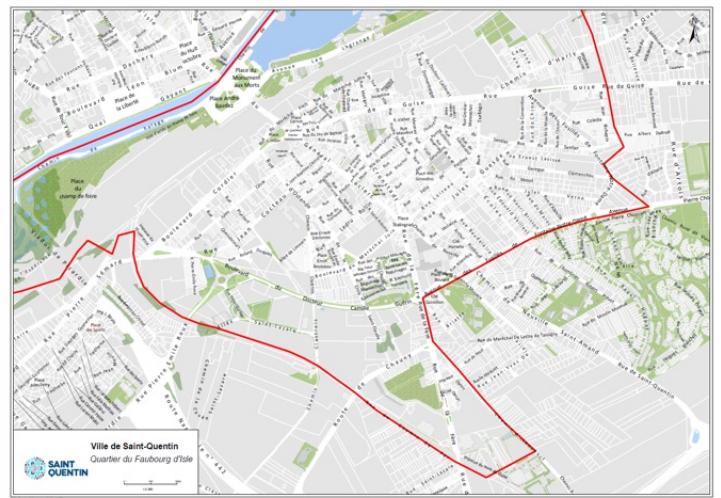
### LES QUARTIERS IDENTIFIÉS

Les quartiers du Faubourg d'Isle et de Neuville sont déjà engagés dans une démarche de transition écologique.

## FAUBOURG D'ISLE

### Carte d'identité :

- 7582 habitants
- 23.2% de moins de 20 ans
- 17.9% de plus de 65 ans



### Exemples de projets réalisés sur la renaturation

#### Écoquartier Maréchal Juin



Logements, résidences étudiantes, maison de services aux étudiants, centre de formation de l'université Jules Verne et un bâtiment totem robonumérique.

#### À travers le quartier



Plantation d'arbres derrière le pôle universitaire : 3 plantations d'arbres sur une avenue, 17 plantations d'arbres sur la plage de l'étang d'Isle.

#### Parc d'Isle



Travaux de végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur au parc animalier.

Plantation de 70 arbres pour déminéraliser 330 m et atténuer les effets de la canicule.

### Exemples de projets réalisés sur la mobilité



#### Écoquartier Maréchal Juin

- Abri vélos à proximité de la gare : 65 places de stationnement (musculaires, vélo assistance électrique et vélos cargo) avec borne d'entretien et de réparation + station de gonflage. Service gratuit.
- Service de locations de vélos par Transdev (projet Vélo Pastel). Flotte de 10 vélo assistance électrique
- Stationnements vélos : Rond-Point Petithomme, Place Carnot, Rue Charles de Foucauld, Square de la 2ème DB, Eco quartier Maréchal juin, Parc d'Isle. 86 places.
- 10 places pour le stationnement des vélos devant la pharmacie et devant le centre social.

NEUVILLE

## **Carte d'identité :**

- 2954 habitants
  - 23.2% de moins de 20 ans
  - 21.1% de plus de 65 ans
  - 1475 logements



## **Exemples de projets réalisés sur la renaturation**



## Terrain de jeux proche du centre social

Plantation de 20 arbres, plus 15  
de prévus en 2025 pour créer  
des îlots de fraîcheur.



## **Plantations**

- 2 arbres dans une avenue
  - 2 arbres dans une cour d'école  
(Corrette)

## **Exemples de projets d'efficacité énergétique dans les bâtiments communaux**



**Stade Marcel Bienfait**

Remplacement des éclairages  
des stades et des éclairages de  
chemin en en par du LED.

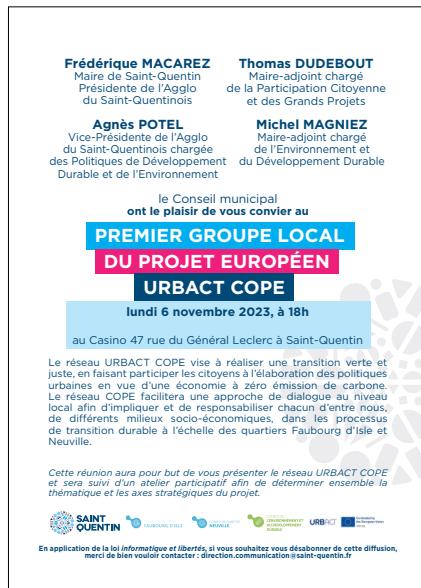


**École Eugène Corette**

## Remplacement de l'éclairage LED du gymnase.



## CRÉATION D'UN GROUPE LOCAL



Afin de constituer un groupe local, une invitation a été envoyée en septembre 2023 aux habitants des quartiers Neuville et Faubourg d'Isle, aux conseillers du Conseil de l'environnement et du développement durable, ainsi qu'au centre social municipal Neuville, aux associations et partenaires.

Une trentaine de personnes a répondu présent et a rejoint la démarche dans le cadre de ce programme européen.



À la suite des résultats de cet appel, plusieurs réunions ont été organisées sous forme d'ateliers participatifs, au cours desquels les outils méthodologiques du programme URBACT COPE ont été mis en œuvre, tels que l'arbre à problèmes ou encore le journal de demain. Ces outils ont permis d'identifier les axes de travail sur lesquels le groupe local souhaitait s'engager, afin de proposer des solutions concrètes pour leur quartier face aux enjeux du changement climatique.





- 6 novembre 2023, au Casino
- 12 décembre 2023, au Casino,
- 26 mars 2024, à la maison du parc d'Isle,
- 28 mai 2024, réunion avec l'ensemble des directions de la Ville,
- 28 septembre 2025, festival de la participation citoyenne,
- 30 avril 2025, concertation avec le groupe local sur le programme d'actions.
- 28 et 29 janvier 2025, venue de la délégation européenne à Saint-Quentin.

Des échanges de pratiques ont été réalisés entre les services techniques, le chargé de mission europe, la coordinatrice du groupe local et les différents pays européens : Grèce, Lituanie, Espagne, Portugal, Roumanie et Danemark.



## SAINTE-QUENTIN

# La coopération européenne vue d'ici

Dans le cadre d'un programme d'échange européen, des représentants de villes étrangères ont passé deux jours à Saint-Quentin pour comparer leurs initiatives en matière de participation citoyenne.

**L**a semaine dernière, on a parlé ce matin, avec ou lituanais, tout ça dans un périmètre très régional. Saint-Quentin a donc deux jours durant une délégation européenne comprenant aussi des Portugais, des Espagnols, des Roumains, des habitants... On se reçoit les uns les autres tous les trois ou quatre mois dans le cadre des projets de l'Union européenne. C'est une ville sur les enjeux environnementaux mais à l'échelle d'un quartier, le faubourg d'Ile à Saint-Quentin, dit le quartier Neuville, » situe Thomas Dodebout, maire-adjoint en charge de la déminiarisation et de l'aménagement urbain. C'est bien de cela qu'il s'agit. Depuis un an et demi, Saint-Quentin a intégré un programme URBACT COPE sur les bonnes pratiques en matière d'implantation des habitats sur des projets de quartier. « Au niveau de 30 %, l'Europe prend le reste à charge. En parlant d'expérimentation à petite échelle, il faut est d'école ou plus



Après le faubourg d'Ile, la délégation s'est rendue quartier Neuville.

d'action qui devient le mode opératoire des politiques publiques », ajoute l'élu. Après une présentation de l'avancée de l'opération, il a été temps de se pencher sur l'implication des plus jeunes : « Il faut leur donner envie de faire dans un environnement. Précédemment, Saint-Quentin était engagé dans un programme de renaturation d'un jardin partagé. Agent du climat dans un quartier de Copenhague, Lise Nygaard a été invitée à venir nous parler de son expérience. C'est elle qui a proposé l'appel à la création d'une aire de jeu au quartier Gyp », conclut Thomas Dodebout. — J.G.



En entendant parler du programme URBACT COPE, des habitants du quartier Neuville ont souhaité rejoindre le groupe local. Grâce à ce programme, ces habitants ayant intégré le groupe local disposent d'une opportunité pour développer la renaturation de leur jardin partagé et les activités qui y seront proposées.

Ce jardin est un véritable lieu de vie et de partage, où sont cultivés des légumes redistribués aux habitants et cuisinés lors des repas collectifs organisés chaque premier vendredi du mois.



## OPPORTUNITÉS ET FORCES LOCALES

Thématiques	Opportunités et forces locales
<b>Mobilités actives :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encouragement du vélo et des déplacements à pied, appuyé par l'exemple de réussites locales et nationales.</li> <li>Opportunité d'adopter des solutions innovantes pour inciter au covoiturage.</li> <li>Plan de marchabilité afin de favoriser les déplacements des piétons en toute sécurité, une consultation avec la population sera effectuée en mai et juin concernant le centre-ville suite au résultat d'une étude menée par un cabinet d'étude.</li> </ul>
<b>Transports en commun :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence du Bus Pastel, jugé abordable.</li> <li>Potentiel d'amélioration des services en élargissant les horaires pour répondre aux besoins des citoyens.</li> <li>Opportunité d'introduire des navettes gratuites le soir pour encourager les déplacements nocturnes.</li> </ul>
<b>Espaces verts et végétalisation :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité de développer davantage de végétation pour créer des zones fraîches et agréables en été.</li> <li>Planter des arbres dans les quartiers et dans les cours d'école pour améliorer la biodiversité.</li> </ul>
<b>Réduction des déchets :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Introduction potentielle d'une Taxe incitative pour réduire la production de déchets.</li> <li>Opportunité de sensibiliser les citoyens au tri et à la réduction des déchets par des campagnes éducatives.</li> </ul>

## DÉFIS LOCAUX ET FAIBLESSES

Thématiques	Défis locaux et faiblesses
<b>Mobilité :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trop de voitures, avec des difficultés d'accès et des congestions, notamment aux abords des écoles et dans le centre-ville.</li> <li>Manque d'aménagements cyclables sécurisés et d'infrastructures adaptées à la mobilité active.</li> <li>Difficulté de mise en place du covoiturage en raison des habitudes locales et de l'acceptabilité.</li> <li>Parkings gratuits perçus comme une fausse solution pour désengorger le centre-ville.</li> </ul>
<b>Déchets :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de discipline dans le tri et peu de sanctions dissuasives.</li> <li>Circulation entravée par les poubelles, notamment dans les rues du Faubourg d'Isle.</li> <li>Problème de gestion des déchets en cas d'alerte météo (poubelles dangereuses sur la chaussée).</li> </ul>

<b>Urbanisation et logement :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Artificialisation des sols, manque de points d'eau potable dans les lieux publics et recours excessif à la climatisation qui accentue la chaleur urbaine.</li> <li>Besoin d'accompagnement dans la rénovation des logements pour éviter les abus de certains professionnels.</li> </ul>
<b>Adaptation au changement climatique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ville de plus en plus chaude en été, nécessitant des solutions adaptées pour créer des zones fraîches et réduire les îlots de chaleur.</li> </ul>

## PRIORITÉS LOCALES

<b>Thématiques</b>	<b>Priorités locales</b>
<b>Développer les mobilités actives et durable :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer davantage d'aménagements cyclables.</li> <li>Développer la marchabilité et la création de zones piétonnes.</li> <li>Mettre en place des actions de sensibilisation dans les écoles pour inciter à la réduction des véhicules motorisés.</li> <li>Étendre les horaires et la couverture des transports en commun, tout en envisageant leur gratuité.</li> <li>Introduire des solutions innovantes pour le covoiturage et des navettes gratuites en soirée.</li> </ul>
<b>Réduire la production de déchets :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éduquer les citoyens sur le tri et la réduction des déchets.</li> <li>Mettre en place des incitations et des sanctions pour améliorer la gestion des déchets.</li> <li>Favoriser l'économie circulaire en généralisant les repair'cafés dans les quartiers, réparation ou le don d'objet.</li> </ul>
<b>Adapter le territoire au changement climatique et renforcer la végétalisation de la ville :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planter des arbres, végétaliser les cours d'école et d'autres espaces urbains.</li> <li>Réduire l'artificialisation des sols et installer des points d'eau accessibles pour contrer les vagues de chaleur.</li> </ul>
<b>Améliorer l'efficacité énergétique des logements:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager la rénovation énergétique des logements, avec des matériaux durables.</li> <li>Fournir un accompagnement fiable et transparent pour les propriétaires afin d'éviter les abus.</li> </ul>
<b>Sensibiliser et engager la communauté :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des ateliers et des campagnes pour impliquer les citoyens dans les efforts de mobilité, de tri et prévention des déchets et de végétalisation et impliquer des changements de comportement durables.</li> </ul>

Le groupe local a été réuni dans un premier temps pour identifier plusieurs priorités afin de déterminer les différentes thématiques.



## 5. LA VISION STRATÉGIQUE EN TERMES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DU FAUBOURG D'ISLE-NEUVILLE



Le Faubourg d'Isle-Neuville à Saint-Quentin se transforme pour devenir un quartier exemplaire où la mobilité est apaisée, la renaturation et l'économie circulaire sont au cœur des priorités. L'objectif est de créer un équilibre entre piétons, cyclistes, transports en commun et automobilistes, en favorisant des aménagements sécurisés et accessibles à tous. Une végétalisation ambitieuse, incluant la plantation d'arbres et l'installation de points d'eau, permet de lutter contre les effets du changement climatique tout en offrant un cadre de vie agréable. Parallèlement, le quartier s'engage dans une démarche d'économie circulaire avec des initiatives de recyclage, de réduction des déchets et de réutilisation des ressources locales. Ce projet repose sur l'implication active des habitants pour construire un quartier durable, inclusif et attractif.

### LES PREMIÈRES IDÉES D'ACTIONS LOCALES

Les membres du groupe local se sont concertés avec le monde éducatif de ces deux quartiers afin de faire émaner un premier projet dès 2025 (voir fiche action n°1).

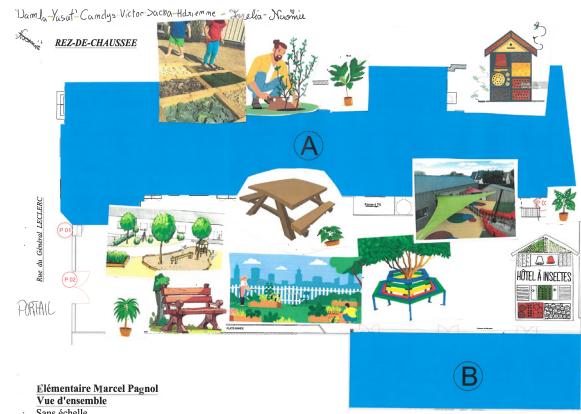
### PROJET DE DÉMINÉRALISATION ET DE RE-VÉGÉTALISATION DE L'ÉCOLE MARCEL PAGNOL :

En 2023, le service de la participation citoyenne a été contacté pour mettre en place des ateliers participatifs avec l'ensemble des élèves, afin d'obtenir des propositions pour une «cours oasis».

Cette cour d'école ne dispose d'aucun endroit pour se mettre à l'ombre l'été.

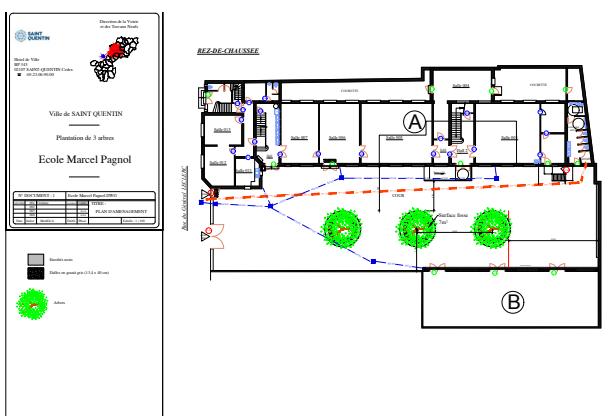
Par classe et par groupe de 5 élèves, un plan de la cour a été distribué avec des étiquettes comportant diverses structures de jeux, des bancs, des arbres, des poubelles, des hôtels à insectes.

Projet est en accord avec l'Éducation Nationale, il est en partie financé par URBACT COPE pour ce qui concerne la plantation des arbres, le reste est financé par l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2025.



La plantation est inscrite dans le plan de charge du service Espaces Verts pour 2025 et les plantations sont réalisées entre le 15 novembre et le 31 décembre 2025. Les travaux de déminéralisation ont été réalisés au cours de l'été par le service DVTN.

### Plan de la cour d'école :



**FORTS DE CE SUCCÈS, LES MEMBRES DU GROUPE LOCAL, SE SONT RAPPROCHÉS DES CONSEILLERS DU QUARTIER NEUVILLE AFIN D'IMAGINER L'AMÉNAGEMENT DU JARDIN PARTAGÉ AU QUARTIER NEUVILLE EN UN LIEU DE VIE.**

Depuis l'installation des instances consultatives en 2017 celui-ci est au cœur des projets des conseillers de ce quartier. En effet, les légumes récoltés sont ensuite redistribués aux habitants mais sont aussi utilisés lors des repas partagés qui se déroulent le premier vendredi de chaque mois. Sous forme d'auberge Espagnole, environ 50 personnes apportent une entrée, un plat ou un dessert.

Ce partage de repas entre dans le Projet Alimentaire Territorial.

Le projet alimentaire territorial (PAT) a l'ambition de fédérer les différents acteurs sur le Saint-Quentinois autour de la question de l'alimentation saine et durable, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé. Les PAT sont portés le plus souvent par des collectivités territoriales, ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire.

## **Objectifs de ces rencontres et de l'utilisation du jardin :**

- Créer du lien social,
- Partager un moment convivial,
- Travail sur la parentalité et sur l'intergénérationnel,
- Espace pédagogique,
- Aide à une population d'un quartier dit prioritaire.



## **Problématique :**

Ce jardin est situé à l'arrière d'une bibliothèque, les conseillers disposaient jusqu'à ce jour d'un espace au sein de celle-ci pour y entreposer le matériel et les récoltes, mais aussi pour y préparer les semis.

Or, le projet en cours de réalisation va transformer cette bibliothèque en un lieu de rencontre pour les familles du quartier. Cette modification intégrera le local initialement mis à disposition pour les conseillers qui ne pourront plus l'utiliser.

À partir de constat, il est devenu primordial de cibler notre action autour de ce jardin pour venir en aide aux conseillers et à la population.



## PROJET RÉALISÉ :

Une concertation a été réalisée le vendredi 7 février 2025 au quartier Neuville dans le but de recenser les avis des habitants du quartier (dont des membres du groupe local) afin de déterminer un plan pour la plantation. Les essences d'arbres ont été présentées ainsi que leur particularité.

Suite à cette concertation, 25 arbres ont été plantés afin de créer des îlots de fraîcheur.



Tous ces projets n'auraient pas pu voir le jour sans l'impulsion de Cope et son financement européen.

## Section 2 : Vision globale

Faire de Saint-Quentin une ville durable, inclusive et attractive, fondée sur une mobilité apaisée, un cadre de vie naturel renforcé et une économie circulaire dynamique.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Objectifs stratégiques	Thématiques associées
OS 1 : Réduire la dépendance à la voiture individuelle	Mobilité douce
OS 2 : Développer une économie locale circulaire et inclusive	Économie Circulaire
OS 3 : Sensibiliser les citoyens et renaturer les espaces urbains pour faire face au changement climatique	Sensibilisation et communication

## Actions spécifiques par domaine d'intervention

Le **30 avril 2025**, nous avons réuni le groupe local afin de définir collectivement des actions spécifiques à mettre en œuvre, ainsi que leur temporalité.

Organisé sous forme d'atelier participatif, ce temps d'échange a permis de structurer la réflexion en **trois sous-groupes**, chacun travaillant sur un domaine d'intervention prioritaire identifié au préalable.

À l'issue de cet atelier, des **tableaux de synthèse** ont été produits, détaillant les propositions d'actions, leur calendrier indicatif et les acteurs potentiels à mobiliser.

Il a été précisé aux membres du groupe, notamment aux conseillers de quartier, que **les actions proposées seront étudiées au regard de leur faisabilité technique, financière et opérationnelle**.

### OS 1: Réduire la dépendance à la voiture individuelle

Domaine d'intervention	Action spécifique	Numéro de l'action	Description	Temporalité	Budget estimé en € TTC	Responsable
1.Promouvoir la marchabilité	<b>Améliorer la signalétique</b>	1	Organiser des diagnostics participatifs en marchant avec les citoyens pour recenser la signalétique existante et identifier les besoins.	2026	480 (frais RH)	Ville de Saint-Quentin – Participation Citoyenne
	<b>Étude sur l'optimisation de la circulation, de la marchabilité et du stationnement</b>	2	Mise en place d'un stationnement unilatéral rue d'Ostende (quartier Faubourg d'Isle).	Octobre 2025 (en cours)	12 324	CASQ – DADT Ville de Saint-Quentin – Participation Citoyenne
	<b>Élargir et entretenir les trottoirs</b>	3	Aménager l'allée piétonne, réfection des chaussées, réfection et entretien des voies du cimetière sud.	2024 (réalisé)	155 357	CASQ – DADT
	<b>Organiser des événements pour promouvoir les déplacements à pied</b>	4	Mobiliser les conseillers de quartier pour mettre en place des balades de proximité.	2025 (réalisé)	60 (frais RH)	Ville de Saint-Quentin – Participation Citoyenne



<b>2. Développer le vélo et ses infrastructures</b>	<b>Réalisation de cartographies cyclables</b>	1	Cartographier les besoins en continuité cyclable, en identifiant les zones à forte demande et les points noirs à sécuriser.	2026	30 (frais RH)	CASQ – DADT
	<b>Achat de vélos pour le Centre Social Municipal Neuville</b>	2	Favoriser les déplacements à vélo pour se rendre aux activités.	2024 (réalisé)	1 062	Ville de Saint-Quentin – CSMN – Participation Citoyenne
	<b>Création d'un local vélo dans l'école Eugène Corrette</b>	3		2025 (réalisé)	25 000	Ville de Saint-Quentin – DECC
	<b>Création de la demi-journée sur le thème de la mobilité à vélo</b> <i>cf fiche action 2</i>	4	Organisation d'une demi-journée dédiée au vélo Dans le quartier, avec des ateliers de réparation, des parcours ludiques et des démonstrations.	25 octobre 2025 (en cours)	2 000	Ville de Saint-Quentin – Participation Citoyenne

## OS 2 : Développer une économie locale circulaire et inclusive

Domaine d'intervention	Action spécifique	Numéro de l'action	Description	Temporalité	Budget estimé en € TTC	Responsable
<b>3. Lutter contre gaspillage alimentaire</b>	<b>Mise en place d'ateliers cuisine anti-gaspillage au Centre Social Municipal Neuville</b>	1	Organiser des ateliers de cuisine anti-gaspillage au centre social Neuville pour apprendre à valoriser les restes et cuisiner des produits en fin de vie.	2026	En fonction du nombre d'atelier 500€	CASQ-pôle Développement Durable (PAT)  Ville de Saint-Quentin – CSMN



<b>3. Lutter contre gaspillage alimentaire</b>	<b>Réduire les déchets et valorisation en compostage</b> <i>cf fiche action 4</i>	2	Installer des composteurs partagés dans des zones accessibles à tous aux pieds des immeubles.	2025 (en cours)	12 000	CASQ – Pôle Déchets
	<b>Installation de frigo anti-gaspi</b> <i>cf fiche action 5</i>	3	Installer des frigos partagés dans les lieux publics ou associatifs où les habitants peuvent déposer et récupérer des aliments non utilisés.	2026	1 200 par site	CASQ-Pôle Développement Durable (PAT)
<b>4. Promouvoir l'agriculture urbaine</b>	<b>Développer l'utilisation des jardins partagés</b> <i>cf fiche action 3</i>	1	Transformer les jardins partagés en lieux de vie, proposer aux habitants les temps d'échanges autour de l'agriculture urbaine avec mise en place de repas partagés élaborés avec les légumes de celui-ci.	2025 (en cours)	10 000	Ville de Saint-Quentin – CSMN Participation Citoyenne – DGPI



## OS 3 : Renaturer les espaces urbains pour faire face au changement climatique.

Domaine d'intervention	Action spécifique	Numéro de l'action	Description	Temporalité	Budget estimé en € TTC	Responsable
5. Lutte contre les îlots de chaleur	Plantation d'arbres dans les écoles	1	Création d'une cour d'oasis à l'école Marcel Pagnol afin de donner une nouvelle vie aux extérieurs de l'école.  <a href="#">cf fiche action 1</a>	2025 (en cours)	20 206	Ville de Saint-Quentin – DEVPU – DVTN
		2	Création d'une micro-forêt dans la cour de l'école Eugène Corrette  <a href="#">cf fiche action 6</a>	2025 (en cours)	9 814	Ville de Saint-Quentin – DEVPU
	Plantation d'arbres à l'échelle des deux quartiers	3	Plantation de : • 9 arbres à l'aire de jeux «Million Populaire» • 25 arbres au sein de la friche rue de la Fère • 1 arbre à l'arrière du Centre Communal d'Action Sociale • 9 arbres allée Gustave Cantelon.	2025 (réalisé)	6 768	Ville de Saint-Quentin – DEVPU
	Renaturer les espaces publics	4	Plantation d'arbres à proximité du Centre Social Municipal Neuville.	2025 (réalisé)	19 993	Ville de Saint-Quentin – DEVPU
		5	Aménagement d'une sente piétonne entre le centre social, le city stade et le collège. Mise en place d'un appui vélo.	2025 (en cours)	20 000	Ville de Saint-Quentin – DEVPU – DVTN
6. Gestion de la ressource en eau	Création de panneaux de communication	1	Mettre en place des panneaux éducatif dans les espaces verts et le long des berges pour expliquer le cycle de l'eau et les bonnes pratiques (voir celui du parc d'Isle).	2026	20 000	CASQ – Cycle de l'eau



<b>6. Gestion de la ressource en eau</b>	<b>Sensibilisation sur le climat</b>	2	Sensibilisation des agents et des conseillers de quartiers aux ateliers 2 tonnes.	Novembre 2025	1 800 par atelier	CASQ - Pôle développement Durable
	<b>Visites de sites à destination du grand public</b>	3	Proposer des visites guidées des installations (stations d'épuration, réseau d'eau potable) pour mieux faire comprendre le fonctionnement et les enjeux. Visites organisées avec le délégataire de la STEP de Gauchy sur inscription obligatoire.	2025 (en cours)	45 par visite	CASQ – Cycle de l'eau – Participation Citoyenne – Partenaires extérieurs
	<b>Sensibilisation des enfants aux éco-gestes</b> <b>cf fiche action 7</b>	4	Organiser des sessions de sensibilisation pour adultes et enfants sur la gestion de l'eau et consommation.	Novembre 2025	4 512	CASQ – Associations du territoire - Prestation externe

## ÉVALUATION DE L'INTÉGRATION

### OS 1: Réduire la dépendance à la voiture individuelle

Cette analyse d'intégration est conduite en référence à la stratégie politique globale, afin d'assurer la convergence des objectifs et des moyens mis en œuvre notamment :

- Est-ce que les actions sont en lien avec plusieurs objectifs ?
- Est-ce que les actions sont multidimensionnelles ? (économique, social, environnementale)
- Est-ce que les actions sont réplicables dans d'autres quartiers ?
- Est-ce que les actions sont compatibles avec la stratégie territoriale ?

Action	Promouvoir la marchabilité				Développer le vélo et ses infrastructures			
	1	2	3	4	1	2	3	4
<b>En lien avec d'autres objectifs ?</b>	<b>Oui</b> (accessibilité, mobilité douce, sécurité)	<b>Oui</b> (Sécurité, accessibilité)	<b>Oui</b> (santé, environnement, mobilités actives)	<b>Oui</b> (concertation, adaptation des politiques)	<b>oui</b> (sécurité, orientation, développement vélo)	<b>Oui</b> (accessibilité, mobilité douce, mobilités actives)	<b>Oui</b> (accessibilité, mobilité douce, animations)	<b>Oui</b> (sensibilisation, animation, santé)
<b>Multidimensionnelle ? (économique, social, environnementale)</b>	<b>Partiellement : Économique</b> (attractivité), <b>Social</b> (orientation), <b>Environnemental</b> (encourage marche/ vélo)	<b>Économique</b> (infrastructure optimisée), <b>Social</b> (à l'écoute des besoins)	<b>Social</b> (sensibilisation), <b>Environnemental</b> (réduction de l'usage voiture), <b>Économique</b> (peu coûteux)	<b>Partiellement : Social</b> (écoute des besoins), <b>Économique</b> (meilleure allocation des ressources)	<b>Économique</b> (infrastructure optimisée), <b>Social</b> (sécurité des cyclistes), <b>Environnemental</b> (mobilité décarbonnée)	<b>Social</b> (engagement des jeunes), <b>Environnemental</b> (mobilité douce), <b>Économique</b> (infrastructure optimisée)	<b>Partiellement : Social</b> (écoute des besoins), <b>Environnemental</b> (mobilité douce), <b>Économique</b> (infrastructure optimisée)	<b>Social</b> (événement festif), <b>Environnemental</b> (mobilité douce), <b>Économique</b> (dynamisation locale)
<b>Réplicable dans d'autres quartiers ?</b>	<b>Oui</b> , applicable à tout le territoire	<b>Oui</b> , applicable à tout le territoire	<b>Oui</b> , événement duplifiable dans divers lieux	<b>Oui</b> , méthode utilisable sur tout le territoire	<b>Oui</b> , à étendre sur d'autres zones urbaines	<b>Oui</b> , facile à reproduire dans les écoles	<b>Oui</b> , facile à reproduire dans les écoles ou centres sociaux	<b>Oui</b> , événement facilement transposable



<b>Inclusive</b>	<b>Oui,</b> améliore l'accès pour tous (piétons, PMR)	<b>Oui,</b> améliore l'accès pour tous (piétons, PMR)	<b>Oui,</b> accessible à tous publics	<b>Oui,</b> si bien diffusé et lisible	<b>Oui,</b> rend la ville plus lisible pour tous les cyclistes	<b>Oui,</b> mobilise les jeunes, souvent en lien avec les familles	<b>Non</b>	<b>Oui,</b> grand public, fédérateur
<b>Compatible avec la stratégie Territoriale</b>	<b>Oui,</b> PCAET – Pluri HD – POA mobilité	<b>Non,</b> compétence voirie	<b>Oui,</b> PCAET – Label Climat Air Energie – Pluri HD – POA mobilité	<b>Oui,</b> favorise la démocratie participative et l'évaluation des actions	<b>Oui,</b> inscrit dans les plans vélo, schémas cyclables – PCAET	<b>Oui,</b> en cohérence avec démarches éducatives et participatives territoriales	<b>Oui,</b> en cohérence avec démarches éducatives et participatives territoriales	<b>Oui,</b> appuie les politiques vélo

## OS 2 : Développer une économie locale circulaire et inclusive

Action	Lutte contre le gaspillage alimentaire			Promouvoir l'agriculture urbaine
	1	2	3	1
<b>En lien avec d'autres objectifs ?</b>	<b>Oui</b> (réduction déchets + éducation + lien social)	<b>Oui</b> (réduction déchets + éducation)	<b>Oui</b> (anti-gaspillage, solidarité alimentaire)	<b>Oui</b> (alimentation durable, lien social, biodiversité urbaine, santé)
<b>Multidimensionnelle ? (économique, social, environnementale)</b>	<b>Économique (économie alimentaire), Social (convivialité), Environnemental (moins de gaspillage)</b>	<b>Économique (réduction coût collecte), Environnemental (compost local), Social (usage collectif)</b>	<b>Économique (aide aux ménages), Social (entraide), Environnemental (évite les déchets)</b>	<b>Économique (auto-production), Social (coopération, lien intergénérationnel), Environnemental (végetalisation, biodiversité, sol vivant)</b>
<b>Réplicable dans d'autres quartiers ?</b>	Oui, facilement répliable dans d'autres centres sociaux	Oui, possible dans tout quartier dense avec habitat collectif	Oui, duplifiable dans d'autres lieux publics/ associatifs	Oui, facilement duplifiable dans différents types de quartiers (urbains, périurbains)
<b>Inclusive</b>	Oui, ouverts à tous, favorisent la mixité	Partiellement (peut nécessiter accompagnement au départ)	Oui, libre accès, favorise l'entraide	Oui, favorise la participation de tous les habitants, souvent intergénérationnelle et interculturelle
<b>Compatible avec la stratégie Territoriale</b>	Oui, PCAET – PAT	Oui, PCAET – PLPDMA	Oui, PCAET – PAT	Oui, PCAET – PAT – NRU



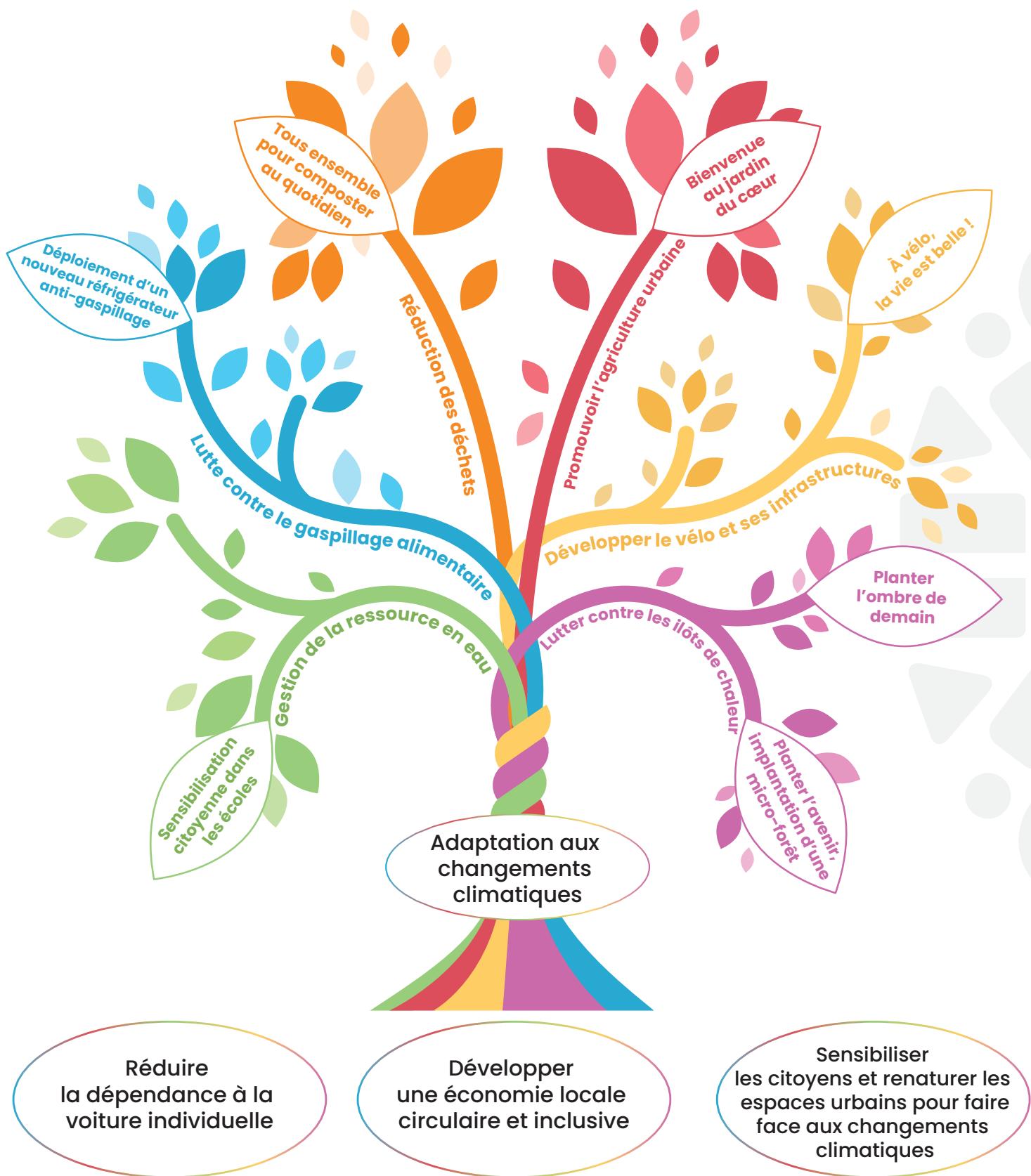
## OS 3 : Renaturer les espaces urbains pour faire face au changement climatique.

	Lutte contre les îlots de chaleur				
Action	1	2	3	4	5
<b>En lien avec plusieurs objectifs ?</b>	<b>Oui</b> , Climat, biodiversité, éducation	<b>Oui</b> , Loisirs, exemplarité	<b>Oui</b> , Climat, biodiversité, rafraîchissement urbain	<b>Oui</b> , Biodiversité, loisirs, santé, climat	<b>Oui</b> , Énergie, climat, exemplarité
<b>Multidimensionnelle ? (économique, social, environnemental)</b>	Rafraîchissement, captation carbone, pédagogie	Environnement, social (lieux de vie), parfois économique (attraction)	Environnement, social (lieux de vie), parfois économique (attraction)	Environnement, social (lieux de vie), parfois économique (attraction)	Isolation, gestion des eaux, image de la commune
<b>Répliable dans d'autres quartiers ?</b>	<b>Oui</b> , Reproductible dans toutes les écoles	<b>Partiellement</b> , Dépend du foncier et des usages	<b>Partiellement</b> , Dépend du foncier et des usages	<b>Partiellement</b> , Dépend du foncier et des usages	<b>Oui</b> , Possible pour divers bâtiments publics
<b>Inclusive</b>	<b>Oui</b> , Favorise l'égalité d'accès à la nature pour les enfants	<b>Oui</b> , Favorise l'égalité d'accès à la nature pour les enfants	<b>Oui</b> , Crée des lieux partagés, ouverts à tous	<b>Oui</b> , Crée des lieux partagés, ouverts à tous	<b>Partiellement</b> , Moins directement perçu par les habitants

	Gestion de la ressource en eau				
Action	1	2	3	4	
<b>En lien avec plusieurs objectifs ?</b>	<b>Partiellement</b> , un seul objectif principal : sensibilisation	<b>Oui</b> , Education, participation, découverte des solutions	<b>Oui</b> , Éducation, changement durable de comportements	<b>Partiellement</b> , un seul objectif principal : sensibilisation	
<b>Multidimensionnelle ? (économique, social, environnemental)</b>	Impact limité sans action concrète associée	Informative, sociale, environnementale	Social, éducatif, écologique	Social, éducatif, écologique	
<b>Répliable dans d'autres quartiers ?</b>	<b>Oui</b> , Facilement déployable partout	<b>Oui</b> , Facile à adapter selon les lieux disponibles	<b>Oui</b> , Facilement répliable dans tous les établissements	<b>Oui</b> , Facile à adapter selon les lieux disponibles	
<b>Inclusive</b>	<b>Oui</b> , Accessibles à tous les publics	<b>Oui</b> , Public intergénérationnel, échanges facilités	<b>Oui</b> , Accessible à tous les enfants	<b>Oui</b> , Accessibles à tous les publics	



## Section 3 : Détails de la planification des actions



## ACTION 1 : PLANTER L'OMBRE DE DEMAIN

**Objectif stratégique :** Renaturer les espaces urbains pour faire face au changement climatique.

**Domaine d'intervention concerné :** Lutte contre les îlots de chaleur.

### Contexte et description du projet :

L'école Marcel Pagnol se situe dans le quartier du Faubourg d'Isle. Les enseignants y ont constaté l'absence de zones d'ombre dans la cour de récréation, nuisant au confort des enfants, particulièrement lors des périodes de forte chaleur.

Afin de répondre à cette problématique, l'équipe pédagogique a sollicité le service de la Participation Citoyenne pour initier un budget participatif.

En 2024, une concertation a été organisée, impliquant à la fois les enseignants et les enfants, principaux usagers des lieux. À l'aide de gommettes et de plans de la cour, les élèves ont pu exprimer leurs besoins et imaginer la future cour oasis.

Le projet a ensuite été proposé au groupe local URBACT Cope, qui a décidé d'apporter son soutien à cette initiative.

### Description des tâches spécifiques nécessaires à la réalisation du projet :

- Concertation avec les enfants de l'école puis avec le groupe local,
- Libération de l'emprise,
- Déménéralisation du sol,
- Apport en terre végétale et des plantations.

### Acteurs principaux :

- Réseau Urbact Cope, expertise et visibilité européenne,
- Les citoyens, les enfants et les enseignants, demande pour améliorer le cadre de vie à l'école,
- La Direction des Espaces Verts, programmation et réalisation des travaux en coordination avec la Direction de la Voirie,
- La Direction de la Voirie, déminéralisation.

### Collaborateur potentiel :

- L'éducation nationale.

### Calendrier de mise en œuvre :

- Août 2025, travaux de déminéralisation
- Novembre 2025, plantation des arbres et aménagement des matériaux
- Novembre-décembre 2025, inauguration

Coûts	Recettes
20 206 €	VSQ : 4 041 €
16 164,80 €	Urbact : 1 700 €
	Etat-FCTVA : 3 245 €
	Etat-DPV : 11 220 €



### Indicateur de résultat :

Nombre d'arbres plantés et la réduction de la température extérieure dans les écoles.



## ACTION 2 : À VÉLO, LA VIE EST BELLE !

**Objectif stratégique :** Réduire la dépendance à la voiture individuelle.

**Domaine d'intervention concerné :** Développer le vélo et ses infrastructures.

### Contexte et description du projet :

Dans le cadre de la promotion de la mobilité douce et du développement durable, les membres du groupe local souhaitent organiser une demi-journée entièrement dédiée au vélo.

Celle-ci a pour objectif de sensibiliser les habitants de tous âges aux bienfaits de la pratique du vélo, qu'il s'agisse de déplacements quotidiens, de loisirs ou de sport. L'événement offrira également l'opportunité de promouvoir la sécurité routière, de valoriser les infrastructures cyclables existantes et de renforcer la convivialité au sein des quartiers.

### Description des tâches spécifiques nécessaires à la réalisation du projet :

- Concertation avec le groupe local pour définir les actions à mettre en place lors de cette journée et les partenaires à inviter.
- Coordination entre le groupe local, les différents partenaires et les services techniques de la Ville.

### Acteurs principaux :

- Réseau Urbact Cope, expertise et visibilité européenne,
- Les membres du groupe local
- Les partenaires (bailleurs, associations)
- Les services techniques de la Ville
- Collaborateur potentiel :
  - Le centre Social Municipal Neuville
  - École Eugène Corrette

### Calendrier de mise en œuvre :

- Samedi 25 octobre 2025 de 14h à 18h

Coûts	Recettes
2 000 €	VSQ : 800 € Urbact : 1 200 €

### Indicateur de résultat :

- Le taux de fréquentation lors de cette journée.
- Réduction de l'utilisation de la voiture au sein des quartiers expérimentés.



## ACTION 3 : UN COIN DE NATURE À PARTAGER, BIENVENUE AU JARDIN DU CŒUR

**Objectif stratégique :** Développer une économie locale circulaire et inclusive.

**Domaine d'intervention concerné :** Promouvoir l'agriculture urbaine.

### Contexte et description du projet :

Face aux enjeux de transition écologique et à la nécessité de renforcer le lien social dans le quartier, le groupe local de participation citoyenne a souhaité engager une démarche de renaturation du jardin partagé Benjamin Rouché. Cet espace, initialement aménagé de manière fonctionnelle mais peu diversifié sur le plan écologique, présente aujourd'hui un fort potentiel pour devenir un véritable îlot de biodiversité et un lieu de rencontre pour les habitants.

### Description des tâches spécifiques nécessaires à la réalisation du projet :

- Participation citoyenne : l'ensemble des étapes est coconstruit avec les habitants, les associations locales et les usagers du jardin, via des ateliers de concertation, et des temps d'échange.
- Gestion durable des ressources : mise en place de systèmes de récupération des eaux pluviales, choix de végétaux adaptés aux conditions locales pour réduire les besoins en arrosage.
- Espaces de convivialité : création de zones de repos et de rencontres (bancs, tables de pique-nique), permettant aux habitants de se réapproprier le jardin comme lieu de vie et de sociabilité.
- Dans un second temps ce jardin disposera aussi de mobiliers adaptés aux personnes en situation d'handicap.
- Sensibilisation et éducation : organisation d'animations nature, d'ateliers pédagogiques avec les écoles du quartier et le centre social municipal.

### Acteurs principaux :

- Réseau Urbact Cope
- Les citoyens
- Le centre social municipal
- Les services techniques de la Ville



### Collaborateur potentiel :

Les associations

### Calendrier de mise en œuvre :

- Date de début : septembre 2025

### Indicateur de résultat :

- Augmentation du nombre de la fréquentation sur les repas partagés.
- Mise en place d'ateliers pédagogiques avec les différentes écoles des quartiers expérimentés.

Coûts	Recettes
10 000 €	VSQ : 7 200 € Urbact : 1 800 € CASQ : 1 000 €



## ACTION 4 : TOUS ENSEMBLE POUR COMPOSTER AU QUOTIDIEN

**Objectif stratégique :** Développer un lieu de rencontres ouvert à tous qui permet de sensibiliser les habitants à la gestion de leurs déchets qui peuvent être des ressources.

**Domaine d'intervention concerné :** Réduction des déchets destinés à l'enfouissement.

### Contexte et description du projet :

Dans le cadre de la transition écologique et de la réduction des déchets ménagers, le groupe local s'engage dans le développement du compostage partagé.

Aujourd'hui, les biodéchets représentent une part importante des ordures ménagères (un tiers) alors qu'ils peuvent facilement être valorisés en compost, ressource précieuse pour les jardins, les espaces verts et les plantations urbaines.

### Description des tâches spécifiques nécessaires à la réalisation du projet :

- Les composteurs partagés seront installés dans un espace accessible à tous les habitants du quartier (parc, jardin partagé, pied d'immeuble, etc.). Son emplacement a été choisi pour favoriser la proximité et la convivialité.
- Participation des habitants
- Des personnes sensibilisées au compostage seront identifiées parmi les volontaires pour assurer le suivi. (Une formation par un organisme agréé est obligatoire pour être référents de site).
- Des ateliers de sensibilisation au compostage seront organisés pour former les usagers.
- Des animations régulières viendront rappeler les bonnes pratiques et créer du lien autour du composteur par les agents de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

### Gestion :

La gestion quotidienne du composteur sera assurée par les habitants, avec l'appui des agents de la collectivité. Les apports sont faits par les habitants mais des contrôles et un suivi régulier doit être fait par les référents formés en suivant scrupuleusement les préconisations de l'ADEME.

### Acteurs principaux :

- Réseau Urbact Cope
- Les citoyens
- Les services techniques de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

### Collaborateur potentiel :

- Associations du quartier
- Les écoles

### Calendrier de mise en œuvre :

**Étape 1 :** Distribution de flyers à l'ensemble de la population pour recenser des volontaires à cette expérimentation septembre

**Étape 2 :** Centralisation des données par quartier

**Étape 3 :** Mise à disposition des composteurs en fonction des réponses vers novembre

**Étape 4 :** Distribution de bio seau et indication du code pour le cadenas du composteur



Coûts	Recettes
12 000 €	CASQ : 4 800 € État-ADEME : 7 200 €

### Indicateur de résultat :

Obtenir au minimum un référent compostage dans chaque quartier.



## ACTION 5 : DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEAU RÉFRIGÉRATEUR ANTI-GASPILLAGE

**Objectif stratégique :** Lutter contre le gaspillage alimentaire

**Domaine d'intervention concerné :** Installation d'un frigo anti-gaspi

### Contexte et description du projet :

Dans un contexte de transition écologique et de lutte contre le gaspillage alimentaire, le groupe local s'engage dans le développement d'actions innovantes et solidaires pour réduire la production de déchets et favoriser l'économie circulaire dans leur quartier.

Au-delà de la réduction du gaspillage alimentaire, l'installation de ces équipements poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- Renforcer la solidarité locale en permettant à chacun, sans condition de ressources, d'accéder à des produits alimentaires encore consommables.
- Créer du lien social entre les habitants, les associations, les commerçants et les producteurs locaux qui pourront participer à l'alimentation de ces frigos.
- Sensibiliser aux enjeux du gaspillage alimentaire et encourager les changements de comportements individuels et collectifs.

### Description des tâches spécifiques nécessaires à la réalisation du projet :

- Organisation de réunions avec les partenaires et le groupe local
- Signature d'une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et les partenaires
- Achat des réfrigérateurs
- Conception sur-mesure et fabrication du mobilier d'accueil des réfrigérateurs
- Installation des équipements et communication autour du projet

### Acteurs principaux :

- Réseau Urbact Cope
- Les citoyens
- Les partenaires (commerces, associations)
- La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
- Les services techniques

### Collaborateur potentiel :

- Le centre social municipal
- Les habitants du quartier



**Calendrier de mise en œuvre :** Deuxième trimestre 2026

### Indicateur de résultat :

Taux de fréquentation

Dépôt des denrées alimentaires par les citoyens

Coûts	Recettes
1 200 €	CASQ : 1 200 €



## **ACTION 6 : PLANter L'AVENIR, IMPLANTATION D'UNE MICRO-FORÊT DANS LE CADRE DES PROGRAMME EUROPÉENS URBACT "RESIDENT OF THE FUTURE" ET "COPE"**

**Objectif stratégique :** Sensibiliser les citoyens et renaturer les espaces urbains pour faire face au changement climatique.

**Domaine d'intervention concerné :** Lutte contre les îlots de chaleur.

### **Contexte et description du projet :**

La micro-forêt est un mode de plantation volontairement dense, propice à une croissance 10 fois plus rapide que dans une forêt « traditionnelle », un choix d'essences locales, et de nombreux bienfaits en termes de développement de la biodiversité en ville, d'absorption de CO<sub>2</sub> et de lutte contre le réchauffement climatique. Les besoins exprimés par les habitants en espaces de respiration, de nature en ville, de bien-être et de résilience écologique sont croissants.

Dans ce contexte, la ville de Saint-Quentin, dans le cadre de son engagement dans le programme européen URBACT "Resident of the Future" et en synergie avec le réseau URBACT COPE, souhaite proposer un test de micro-forêt sur un foncier appartenant à la Ville.

### **Description des tâches spécifiques nécessaires à la réalisation du projet :**

**Étape 1 :** Repérage et qualification des micro-fonciers (avril – juin 2025)

La localisation doit être dans le quartier du Faubourg d'Isle ou Neuville (réseau COPE)

Plantation en novembre 2025.

Terrain proposé : gymnase/école Corrette sur 3 localisations possibles

Les trois possibilités sont des parcelles de 200 à 250m<sup>2</sup>. Les options 2 et 3 offrent plus de facilité d'entretenir les abords. L'option 1 est plus visible de l'extérieur (visibilité depuis la rue sans devoir accéder à l'intérieur de l'enceinte).

**Étape 2 :** contact avec les directions concernées (juin 2025)

**Étape 3 :** Proposer aux enseignants des secteurs Faubourg d'Isle et Neuville une démarche pédagogique (contact à faire en juin 2025 pour réalisation de septembre à novembre 2025)

**Étape 4 :** Mise en œuvre des micro-forêts (novembre 2025 – mars 2026)

Plantation selon la méthode Miyawaki (essences locales, plantation dense, sol préparé, sans arrosage au-delà de la première année).

Journées citoyennes de plantation, animées par des partenaires techniques et écologiques (voir les prestataires potentiels plus loin).

Installation d'une signalétique pédagogique (nom de la forêt, carte du projet, implication des enfants...)



**Étape 5 :** Suivi, entretien léger et évaluation (à partir de 2026)  
 Entretien minimal durant 2 ans (paillage, désherbage ponctuel).  
 Suivi participatif (photo annuelle, observation faune/flore).  
 Bilan et retour d'expérience avec les écoles et les services.  
 Extension possible du dispositif à d'autres terrains.

### **Étape 6 :** Plantation en novembre 2025

**Étape 7 :** Mise en place d'ateliers de sensibilisation au compostage dans les écoles des quartiers Neuville et Faubourg d'Isle.

- Sensibilisation à la biodiversité
- Création d'un hôtel à insecte par école

### **Acteurs principaux :**

- Réseaux URBACT "Resident of the Future" et COPE : expertise, benchmarking, visibilité européenne.
- Etablissements scolaires (projets pédagogiques).
- Comités de quartier, Comité développement durable, habitants volontaires.
- Agents de collectivité et de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

### **Collaborateur potentiel :**

- Associations ou entreprises ESS ayant déjà réalisé ce type de projet pour la réalisation des ateliers et la plantation ([beeforest.fr](http://beeforest.fr), [www.minibigforest.com](http://www.minibigforest.com), [coupdepousses.fr](http://coupdepousses.fr)...)
- Partenaires nationaux ou institutionnels (ADEME, Région, Agences de l'eau, Fondation pour la Nature et l'Homme...).

Coûts	Recettes
9 814,20 €	Urbact : 6 870 €

### **Indicateur de résultat :**

- Obtenir une zone supplémentaire d'ombrage dans la cour d'école
- Mobilisation des enseignants sur la biodiversité



## ACTION 7 : LES ÉCO-GESTES

**Objectif stratégique :** Sensibiliser les citoyens et renaturer les espaces urbains pour faire face au changement climatique.

**Domaine d'intervention concerné :** Gestion de la ressource en eau.

### Contexte et description du projet :

Dans le cadre du programme européen URBACT COPE, la Ville de Saint-Quentin s'engage à expérimenter des actions concrètes en faveur de la résilience urbaine, en plaçant les habitants au cœur de la transition écologique.

Les quartiers de Neuville et du Faubourg d'Isle, identifiés comme territoires d'expérimentation, sont au centre de cette dynamique.

Pour encourager l'adoption de comportements durables dès le plus jeune âge, il est essentiel de sensibiliser les enfants aux éco-gestes simples et concrets qu'ils peuvent mettre en œuvre au quotidien, à la maison, à l'école ou dans leur quartier.

Cette action vise ainsi à renforcer la culture de l'écocitoyenneté tout en créant des moments ludiques, éducatifs et participatifs qui favorisent le lien social, l'autonomie et la prise de conscience collective.

### Description des tâches spécifiques nécessaires à la réalisation du projet :

- Conception et planification des ateliers (enfants, adolescents, adultes)
- Animation par les experts de Lilaea dans les écoles, centres sociaux, conseils citoyens
- Création et mobilisation de supports pédagogiques (maquettes, jeux, conférence)
- Mise en œuvre logistique (matériel, salles, collations)
- Suivi et évaluation de la participation et de l'impact

### Acteurs principaux :

- Les écoles
- Les citoyens
- Les services de la Ville et de la Communauté de l'agglomération du Saint-Quentinois

### Collaborateurs potentiels :

- Lilaea, expertise en animation et pédagogie environnementale

### Calendrier de mise en œuvre :

Coûts	Recettes
4 512 €	VSQ : 1 804,80 €
	Urbact : 2 707,20 €

### Indicateur de résultat :

- Nombre de participants et intérressement sur le sujet porté



# Section 4 : Cadre de mise en œuvre

## 1. GOUVERNANCE

Afin de coordonner les actions proposées dans le cadre d'URBACT Cope, nous avons proposé aux élus, aux agents, aux associations locales, aux écoles, aux partenaires économiques et aux citoyens de participer activement à la réflexion et au déploiement des actions. Une structure de gouvernance s'est donc dessinée.

**Frédérique MACAREZ**, Maire de Saint-Quentin et présidente de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

**Stine SKOT**, pour l'expertise européenne

### Les élus de référence :

**Thomas DUDEBOUT**, Maire adjoint en charge de la Participation citoyenne et des grands projets

**Michel MAGNIEZ**, Maire adjoint en charge de l'Environnement et du Développement Durable

Agnès POTEL, Vice-Présidente en charge des Politiques de Développement Durable et de l'Environnement

**Cindy JANKOWIACK**, Conseillère Municipale en charge du quartier Neuville

**Alexis GRANDIN**, Maire adjoint en charge des Relations Internationales, des Commémorations et du Monde Combattant et référent du quartier du Faubourg d'Isle

### Les techniciens :

**Sabrina LARGILLIERE**, chargée de projets en Participation Citoyenne

**Romain PREVOT**, chargé de mission Europe

**Alexandra PAUX**, chargée de mission Climat Air Energie

**Edouard CAUCHON**, Directeur des Espaces Verts et de Propreté Urbaine

### Le partenaire économique :

Nicolas BAYARD : Directeur de Pastel (bus)

### Associations :

Vélo 2

ASPTT ST-QUENTIN SECT CYCLOT VTT

Vélo Club Saint-Quentinois Cyclotourisme

VCA Saint-Quentin

ASPTT

### Et le groupe local pour le groupement de citoyens.



## Rôles et responsabilités :

- Le comité de pilotage supervise la mise en œuvre et valide les grandes décisions.
- Une équipe projet opérationnelle assure le suivi quotidien des activités.
- Les partenaires locaux apportent expertise et ressources spécifiques (ex. animation de jardin partagé, sensibilisation aux pratiques durables).
- Le groupe local participe aux réflexions et co-construction du programme d'actions

**Mécanismes de coordination :** réunions régulières entre techniciens, ateliers participatifs du groupe local, outil de suivis partagé pour le suivi des actions et du budget, rapports trimestriels.

## 2. ENGAGEMENT CONTINU DES PARTIES PRENANTES

Pour garantir l'adhésion et la participation active :

- **Consultations régulières** : ateliers participatifs avec habitants, écoles et associations pour coconstruire les actions.
- **Communication transparente** : mise en place de réunions publiques, panneaux pédagogiques, réseaux sociaux pour informer des avancées.
- **Participation active** : encouragement à la contribution des habitants dans les activités (compost, jardinage, ateliers alimentaires).

## 3. ESTIMATIONS GLOBALES DES COÛTS ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

L'estimation globale des coûts a été réalisée en concertation avec les différents services de la ville de Saint-Quentin et de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. Certains coûts restent estimatifs et seront ajustés au fur et à mesure de l'avancement des opérations.

Les recettes comprennent à la fois des financements acquis et d'autres escomptés, c'est-à-dire que des demandes de subventions seront déposées afin d'obtenir les montants indiqués. À ce jour, l'attribution de ces fonds n'est pas garantie.

Au regard des coûts identifiés, les financements dans le cadre du programme Urbact COPE ont été mobilisés pour mettre en œuvre des actions pilotes du plan d'action intégré. À ce stade, les estimations financières ne permettent pas de recourir à des fonds structurants tels que le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ou l'Initiative Urbaine Européenne (IUE). Toutefois, si certaines opérations se développent et que les montants deviennent significatifs, il conviendra alors de solliciter ces fonds européens structurants.

Par ailleurs, certaines opérations ont bénéficié du soutien de l'État français via la Dotation de la Politique de la Ville (DPV). Les quartiers du Faubourg d'Isle et de Neuville étant classés en quartiers prioritaires, toute opération d'investissement ou de fonctionnement peut espérer un financement à hauteur de 80 % du montant hors taxes (HT) pour les investissements ou du montant toutes taxes comprises (TTC) pour le fonctionnement.

Pour les opérations d'investissement, la collectivité récupère également 16,06 % par montant TTC en fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).



<b>Domaines d'intervention</b>	<b>Actions spécifiques</b>	<b>Coûts</b>	<b>Recettes (acquises ou escomptées)</b>
<b>1. Promouvoir la marchabilité</b>	1	480 €	VSQ : 480 €
	2	12 324 €	VSQ : 3 697,20 € État – ADEME : 8 626,80 €
	3	155 537 € TTC 124 429,60 € HT	VSQ : 31 013 € État – FCTVA : 24 980 € État – DPV : 99 544 €
	4	60 €	VSQ : 60 €
<b>2. Développer le vélo et ses infrastructures</b>	1	30 €	VSQ : 30 €
	2	1 062 €	VSQ : 1 062 €
	3	25 000 € 20 000 € (HT)	VSQ : 4 985 € État – FCTVA : 4 015 € État – DPV : 16 000 €
	4	2 000 €	VSQ : 800 € Urbact : 1 200 €
<b>3. Lutter contre le gaspillage alimentaire</b>	1	500 €	CASQ : 200 € Urbact : 300 €
	2	12 000 €	CASQ : 4 800 € État – ADEME : 7 200 €
	3	1 200 €	CASQ : 1 200 €
<b>4. Promouvoir l'agriculture urbaine</b>	1	10 000 €	VSQ : 7 200 € CASQ : 1 000 € Urbact : 1 800 €
<b>5. Lutte contre les îlots de chaleur</b>	1	20 206 € 16 164,80 €	VSQ : 4 041 € Urbact : 1 700 € État – FCTVA : 3 245 € État – DPV : 11 220 €
	2	6 768 €	VSQ : 1 768 € État – DPV : 5 000 €
	3	19 993 €	VSQ : 3 988 € État – FCTVA : 3 212 € État – DPV : 12 800 €
	4	20 000 €	VSQ : 3 987 € État – FCTVA : 3 210 € État – DPV : 12 796 €
<b>6. Gestion de la ressource en eau</b>	1	20 000 €	CASQ : 10 000 € État – FNADT : 10 000 €
	2	1 800 €	VSQ : 720 € Urbact : 1 080 €
	3	45€	VSQ : 45 €
	4	4 512 €	VSQ : 1 804,80 € Urbact : 2 707,20 €
<b>TOTAL</b>		313 517 €	

<b>Total du coûts des opérations</b>	<b>313 517 € TTC</b>
Ville de Saint-Quentin	65 687 €
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	17 200 €
État français (DPV, FNADT, FCTVA..)	221 842,80 €
Urbact COPE	8 787,20 €

## 4. CHRONOLOGIE GLOBALE

### CALENDRIER DU PLAN D'ACTIONS

2023	2024	2025	2026	2027	2028 et +
<b>Domaine d'intervention 1 : Promouvoir la marchabilité</b>					
			Améliorer la signalétique		
			Étude sur l'optimisation de la circulation de la marchabilité et du stationnement		
		Aménagement et réfection des chaussées des cimetières			
			Organiser des événements pour promouvoir les déplacements à pied		
<b>Domaine d'intervention 2 : Développer le vélo et ses infrastructures</b>					
			Réalisation de cartographies cyclable		
		Étude du dossier technique pour l'aménagement cyclable rue du général Leclerc			
		Achat de vélos pour le Centre Social Municipal Neuville			
			Création d'un local vélo au sein de l'école Eugène Corrette		
			Création d'une demi-journée sur le thème de la mobilité à vélo		
			Réalisation d'un concours de dessin pour les enfants		
<b>Domaine d'intervention 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire</b>					
			Mise en place d'ateliers anti-gaspillage au Centre Social Municipal Neuville		
			Réduire les déchets et valorisation du compostage		
			Installation d'un frigo anti-gaspi		
<b>Domaine d'intervention 4 : Promouvoir l'agriculture urbaine</b>					
			Développer l'utilisation des jardins partagés		
<b>Domaine d'intervention 5 : Lutte contre les îlots de chaleur</b>					
			Plantations d'arbres dans les écoles		
			Plantations d'arbres à l'échelle des deux quartiers		
			Renaturer les espaces publics et les berges du canal		
			Végétalisation des mobiliers urbains		
<b>Domaine d'intervention 6 : Sensibilisation et communication</b>					
			Création de panneaux de communication		
			Sensibilisation des agents et des conseillers de quartiers aux ateliers deux tonnes		
			Visites de sites à destination du grand public		
			Sensibilisation aux enfants aux éco-gestes		



## 5. ÉVALUATION DES RISQUES

Actions	Risques environnementaux	Risques technologiques	Risques logistiques	Mesures de maîtrise
<b>Planter l'ombre de demain (cour oasis)</b>	Mortalité des végétaux en période de sécheresse, Sols peu adaptés	Défaut de conception (plantations, systèmes d'arrosage)	Retards de chantier Perturbation de l'usage de la cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choix de végétaux adaptés au climat</li> <li>Analyse et amélioration des sols</li> <li>Planification précise du chantier</li> <li>Entretien régulier et arrosage automatisé</li> </ul>
<b>À vélo, la vie est belle ! (journée vélo)</b>	Déchets liés à l'événement	Pannes de matériel (stands, vélos, signalisation)	Faible mobilisation du public, Problèmes de sécurité, Coordination complexe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir des poubelles et recyclage</li> <li>Vérification et maintenance du matériel avant l'événement</li> <li>Communication et promotion pour mobiliser le public</li> <li>Plan de sécurité et coordination avec les bénévoles</li> </ul>
<b>Renaturation du jardin Benjamin Rouché</b>	Mauvais choix de végétaux, Perte de biodiversité si entretien insuffisant	Défaillance des systèmes de récupération d'eau, Équipements pédagogiques	Désengagement des habitants, Entretien insuffisant, Manque de ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>Selection de plantes locales et résistantes</li> <li>Mise en place d'un suivi écologique régulier</li> <li>Formation des habitants pour entretien</li> <li>Prévoir un budget et un planning de maintenance</li> </ul>
<b>Tous ensemble pour composter au quotidien</b>	Nuisances (odeurs, nuisibles), Pollution en cas de dépôts inadaptés	Dysfonctionnement/ détérioration des composteurs, Manque de matériel complémentaire	Manque de volontaires, mauvaise organisation des apports, Rupture de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choix d'emplacements adaptés et ventilation des composteurs</li> <li>Formation et sensibilisation aux bonnes pratiques</li> <li>Maintenance régulière des équipements</li> <li>Organisation d'un planning et suivi des bénévoles</li> </ul>
<b>Déploiement d'un frigo anti-gaspi</b>	Déchets alimentaires si denrées non consommées	Panne du réfrigérateur, Dégradation du mobilier, Problème électrique	Difficultés de coordination avec partenaires, Mésusage, Absence de référent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification des apports alimentaires et suivi des stocks</li> <li>Maintenance régulière du frigo et du mobilier</li> <li>Formation des utilisateurs</li> <li>Désignation d'un référent responsable</li> </ul>
<b>Planter l'avenir : micro-forêt</b>	Mortalité des plants, Espèces invasives	Erreurs dans la méthode Miyawaki, Matériel de plantation défectueux	Retards administratifs/ fonciers, Faible mobilisation citoyenne pour entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choix de plants adaptés et contrôle sanitaire</li> <li>Respect de la méthode Miyawaki et formation des équipes</li> <li>Vérification du matériel avant plantation</li> <li>Communication et engagement des habitants pour l'entretien</li> </ul>

Évaluation de criticité pour chaque risque en combinant probabilité et impact par rapport à la ville de Saint-Quentin, et utiliser un code couleur simple :

  Faible        Moyen        Élevé



## 6. SUIVI ET RAPPORT

Il est effectué pour toutes les actions où l'on peut mesurer des indicateurs de performances (nombre de participants, quantité de déchets compostés, nombre d'ateliers réalisés, satisfaction des participants).

Pour les autres des visites de terrains régulières sont effectuées et un rapport trimestriel est établi par le comité de pilotage.

Le tableau ci-dessous est un exemple de tableau de suivi des indicateurs qui sont ajoutés au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions.

Suivi de mise en œuvre			
Indicateur de réalisation	Mécanisme de suivi	Valeur de référence (Date)	Cible (Date)

Le suivi des actions s'effectue au fur et à mesure de leur accomplissement.

### CONCLUSION :

Le Plan d’Action Intégré URBACT COPE a été avant tout une aventure humaine et collective. Il a réuni habitants, associations, partenaires institutionnels et acteurs locaux autour d’une même volonté : imaginer et construire ensemble un territoire plus durable, solidaire et inclusif.

Grâce au soutien du programme européen URBACT COPE, cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), nous avons pu expérimenter, apprendre et innover dans nos manières de faire. Ce financement a permis d’ancrer la participation citoyenne au cœur du projet, de renforcer la coopération entre acteurs, et de donner vie à des initiatives concrètes qui font sens pour la communauté.

Les échanges avec les villes partenaires européennes ont apporté une véritable ouverture, nourrissant la réflexion locale et renforçant la capacité de chacun à agir pour le bien commun. Ce PAI témoigne ainsi de la force du collectif et de la pertinence du cadre européen pour accompagner les transitions sociales et écologiques à l’échelle des territoires.





La mobilité à vélo débute dès le plus jeune âge !



